



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intéressement et participation

Question écrite n° 121536

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la baisse du versement aux salariés des dispositifs de participation et d'intéressement. En effet, en France, chaque salarié devrait recevoir ainsi 309 euros de participation et 363 euros de prime d'intéressement, soit un total de 672 euros. Il s'agit d'une baisse substantielle comparée aux 1 119 euros de l'année passée. Cette baisse déstabilise le bien-fondé de la participation et réclamerait des initiatives fortes et efficaces de relance des dispositifs concernés. Il lui demande donc de lui préciser ce qu'il compte entreprendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121536

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3240